

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif des services aux ÉHDAA tenue le mercredi 6 décembre 2023 à **19 h 15** à la bibliothèque de l'école Sainte-Geneviève, séance à laquelle il y a quorum.

PRÉSENCES

Magaly CASTILLO
Julie DRAPEAU
Germain ÉTHIER
Denis LEFRANÇOIS
Marie-Ève LÉVESQUE
Marjorie MAGNAN
Ortholly MALAMA
Christine ROY
Christiane-Laure SAMOBO-EKOSSO
Jacynthe TASSÉ
Julie THOMPSON BERNIER
Marina VELOSA SIMÕES

Kathy CAMPAGNA – soutien
Josée CLAVEAU – professionnel
Nancy DORÉ – enseignant
Caroline GAGNON – professionnel
Noémie JACQUES – enseignant
Ginette LEMIEUX – soutien
Marie-Andrée LESSARD – IRDPQ
Louis MIGOTTO – enseignant
Amélie PATOINE – enseignant

Éric BEAUPRÉ – direction générale (directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs)

Véronique BOUCHARD – directrice de l'école Sainte-Geneviève

Geneviève BUSSIÈRES – directrice adjointe aux Services éducatifs

ABSENCES

Geneviève RICHER
Sébastien TESSIER

AUTRES PRÉSENCES

Jessica LAMARCHE – conseillère pédagogique aux Services éducatifs
Andréanne POIRIER – conseillère pédagogique aux Services éducatifs

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs (DGA-DSÉ) souhaite la bienvenue aux membres du comité et débute la rencontre à 19 h 15.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Pour la rencontre de ce soir, il n'y a aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CCSÉHDAA. 012-23-24 Il est proposé par M^{me} Noémie Jacques, appuyée par M^{me} Julie Drapeau, et résolu unanimement, D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue**
2. **Intervention du public**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Procès-verbal de la rencontre du 1^{er} novembre 2023**
 - 4.1. *Adoption du procès-verbal*
 - 4.2. *Suivis au procès-verbal*
5. **Mot de la présidente**
6. **Mot de la représentante ou du représentant au Comité de parents**
7. **Correspondance et dépôt de documents**
8. **Modification des exigences**, par Jessica Lamarche et Andréanne Poirier, conseillères pédagogiques aux Services éducatifs
9. **Mesure 30810 : partage d'information**
10. **Entente de scolarisation avec d'autres centres de services scolaires et établissements privés 2023-2024 (art. 213 LIP)**
11. **Effectifs scolaires ÉHDAA au 29 septembre 2023**
12. **Rapport au comité des demandes de révision formulées au Conseil d'administration relatives aux ÉHDAA pendant l'année 2022-2023 (art. 187.1 LIP)**
13. **Financement des services aux ÉHDAA et des SRSS : état de situation**
14. **Nouvelles de l'UMR Synergia**
15. **Institut TA : 49^e Congrès annuel en ligne – inscription des membres**
16. **Conférences et rendez-vous des parents : perspectives 2023-2024**
17. **Budget de fonctionnement du CCSÉHDAA 2023-2024 (pour adoption)**
18. **Suivi aux priorités des SÉ 2023-2024 en lien avec la clientèle HDAA**
19. **Levée de la séance**

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

CCSÉHDAA. 013-23-24

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Louis Migotto, appuyée par M^{me} Jacynthe Tassé, et résolu unanimement, DE DISPENSER la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du CCSÉHDAA du 1^{er} novembre 2023 et de l'adopter.

4.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Le DGA-SÉ indique que la présentation qui a eu lieu à la dernière rencontre du CCSÉHDAA sur la TÉVA a été déposée sur le SharePoint.

Après discussion, le calendrier officiel des rencontres du CCSÉHDAA est maintenu.

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le 8 novembre dernier, M^{me} Marjorie Magnan, présidente du comité, a assisté au colloque sur les droits des élèves HDAA organisé par la Commission des droits de la personne. Madame la présidente transférera le lien aux membres du CCSÉHDAA.

La présidente informe les membres qu'elle a reçu l'invitation de la Fédération des comités de parents du Québec pour participer au premier forum de parents d'élèves HDAA. Cette rencontre aura lieu en visioconférence le 7 décembre à 19 h. Elle y sera présente et fera un compte-rendu à la prochaine rencontre.

6. MOT DE LA REPRÉSENTANTE OU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Jacynthe Tassé fait un résumé des sujets traités au Comité de parents.

Le DGA-SÉ parle de l'enjeu lié à la capacité d'accueil des écoles dans le CSSDD. L'an prochain, il est possible que quelques classes de maternelle 4 ans soient dans l'obligation de céder temporairement leur place pour permettre d'accueillir la clientèle sur le territoire en forte augmentation. Le nombre d'inscriptions pour 2024-2025 nous indiquera les suites à y donner.

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Tous les documents sont déposés sur le SharePoint du comité.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

8. MODIFICATION DES EXIGENCES, PAR JESSICA LAMARCHE ET ANDRÉANNE POIRIER, CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Le DGA-SÉ introduit M^{mes} Jessica Lamarche et Andréanne Poirier. Les conseillères pédagogiques présentent la modification des exigences en contexte de différenciation pédagogique. La présentation sera disponible sur le SharePoint du CCSÉHDAA.

9. MESURE 30810 : PARTAGE D'INFORMATION

M^{me} Geneviève Bussièrès présente la mesure ministérielle 30 810 qui revient annuellement. Cette mesure se décline en deux volets :

Pour 2023-2024

Volet 1 : Acquisition de mobilier adapté pour un montant de 24 274 \$

Volet 2 : Acquisition d'outils technologiques pour un montant de 132 578 \$

Le volet 1 est analysé tout au long de l'année scolaire.

Le volet 2 est analysé une fois par année. Cette année, il y a eu 168 demandes qui ont été déposées au CSSDD par les écoles. Les demandes faites doivent être appuyées par des rapports et des traces significatives qui prouvent que l'outil permet la réussite des élèves. La seule balise du ministère est que 70 % du budget doit être alloué pour des demandes dédiées à des élèves HDAA. En raison de la grève prévue, les demandes du volet 2 seront analysées en janvier prochain par un comité.

Il est important de savoir qu'un parent ne peut pas équiper son enfant avec un outil technologique dont il prend à sa charge les coûts. Il existe des règles en lien avec la sécurité informatique que les écoles doivent respecter. De plus, le Service des technologies du CSSDD ne pourrait pas supporter les ordinateurs venant de l'externe.

**10. ENTENTE DE SCOLARISATION AVEC D'AUTRES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS 2023-2024 (ART. 213 LIP) **

Le DGA-SÉ présente les ententes de scolarisation avec les autres centres de services scolaires. Il présente le tableau qui illustre le nombre d'élèves entrant et sortant du CSSDD au primaire et au secondaire. Les ententes de scolarisation sont possibles tant qu'il y a de la place dans les écoles.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

Le DGA-SÉ présente le fonctionnement pour l'inscription à l'école Oraliste ainsi que celui pour l'école Saint-François. Ces deux écoles privées offrent des services spécialisés qui ne sont pas desservis par le CSSDD. L'école Oraliste accueille des élèves qui ont un trouble auditif ou un trouble sévère de langage et l'école Saint-François accueille des élèves qui ont un trouble grave du comportement.

En vertu de l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDD doit consulter le CCSÉHDAA avant de conclure une entente avec un autre organisme pour la prestation de services complémentaires ou particuliers.

CCSÉHDAA. 014-23-24 Il est proposé par M^{me} Christine Roy, appuyée par M^{me} Jacynthe Tassé, et résolu unanimement, D'APPROUVER que le CSSDD signe les ententes de prestation de services avec l'école Oraliste qui scolarise 24 élèves du CSSDD et avec l'école Saint-François qui scolarise 24 élèves du CSSDD.

11. EFFECTIFS SCOLAIRES ÉHDAA AU 29 SEPTEMBRE 2023 📄

Le DGA-SÉ a déposé sur le SharePoint le document du ministère de l'Éducation sur l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA. Ce document précise les caractéristiques des élèves correspondant aux différents codes.

Il présente le document sur les effectifs scolaires qui illustre d'où provient la clientèle ÉHDAA dans les écoles du CSSDD.

12. RAPPORT AU COMITÉ DES DEMANDES DE RÉVISION FORMULÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX ÉHDAA PENDANT L'ANNÉE 2022-2023 (ART. 187.1 LIP)

Chaque année, selon l'article 187.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDD doit faire rapport au Ministère et au CCSÉHDAA du nombre de plaintes en lien avec une situation HDAA.

Le DGA-SÉ présente le tableau des plaintes recensées pour l'an dernier.

13. FINANCEMENT DES SERVICES AUX ÉHDAA ET DES SRSS : ÉTAT DE SITUATION

M^{me} Bussièrès parle du projet 294 du ministère de l'Éducation en lien avec le financement des services aux ÉHDAA.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

Ce projet a trois grands objectifs :

- Revoir le modèle de financement des services aux ÉHDAA;
- Revoir une nouvelle organisation des services aux élèves;
- Revoir les services régionaux et suprarégionaux de scolarisation.

Le CSSDD fait toujours partie des projets-pilotes portant sur les services régionaux et suprarégionaux de scolarisation. Les travaux amorcés l'an dernier ont repris cette année.

Avec le contexte actuel, une seule rencontre a eu lieu cette année. La prochaine se tiendra le 12 janvier prochain. M^{me} Bussièrès nous fera un suivi en février.

14. NOUVELLES DE L'UMR SYNERGIA

M^{me} Bussièrès parle de l'UMR Synergia. Elle rappelle que cette collaboration prend la forme d'une association entre les chercheurs de l'Université Laval et trois centres de services scolaires de la région. Cette association permet de faire un pont entre la recherche en éducation et la pratique sur le terrain.

Le 22 novembre dernier, M^{me} Andréanne Gagné a offert une conférence aux parents sous le thème : « Mon enfant et les écrans : quoi en penser et comment les gérer? ». Le CSSDD était hôte pour cette première conférence. Sur 400 billets vendus, seulement 97 parents se sont présentés à la conférence. La température a possiblement découragé certains parents. Un balado est disponible pour résumer les propos de la conférencière.

La deuxième conférence sera offerte au CSS des Navigateurs le 23 janvier prochain. La chercheuse M^{me} Nancy Gaudreau entretiendra les parents sur le thème : « Comment aider son enfant à exploiter son plein potentiel? ».

Le 15 décembre prochain aura lieu la première édition de la formule : « Questions de l'heure sous la loupe de l'UMR ». Cette rencontre aura lieu à l'Université Laval.

15. INSTITUT TA : 49^E CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE – INSCRIPTION DES MEMBRES

Le 49^e congrès de l'Institut TA aura lieu les 20, 21 et 22 mars en virtuel. Le tarif pour l'inscription est de 375 \$ (avant le 15 décembre). Deux membres parents sont intéressés à s'inscrire au Congrès.

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-12-06

**16. CONFÉRENCE ET RENDEZ-VOUS DES PARENTS :
PERSPECTIVES 2023-2024**

Considérant les trois conférences offertes par l'UMR Synergia, il est légitime de se questionner à savoir si le CCSÉHDAA doit aller de l'avant pour l'organisation d'un tel événement cette année.

Pour le moment, aucune démarche n'a été entreprise. Mesdames Marjorie Magnan, Julie Drapeau et Geneviève Richer formeront un sous-comité pour réfléchir à une possible offre de service.

17. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCSÉHDAA 2023-2024 (POUR ADOPTION) 📄

CCSÉHDAA. 015-23-24 Il est proposé par M^{me} Julie Drapeau, appuyé par M. Denis Lefrançois, et résolu unanimement, D'ADOPTER le budget 2023-2024.

18. SUIVI AUX PRIORITÉS DES SÉ 2023-2024 EN LIEN AVEC LA CLIENTÈLE HDAA

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

CCSÉHDAA. 016-23-24 Il est proposé par M^{me} Julie Drapeau, appuyée par M^{me} Jacynthe Tassé, et résolu unanimement, DE LEVER la séance.

Il est 21 h 45.

La présidente,

La secrétaire de la rencontre,


Marjorie Magnan


Véronique Bouchard

